



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 99063

Texte de la question

M. Michel Lesage attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le financement de la formation des CDD d'insertion. Le plan d'urgence pour l'emploi dans le secteur de l'insertion par l'activité économique prévoit 500 000 formations supplémentaires pour répondre à l'insuffisance structurelle de l'accès à la formation des demandeurs d'emplois mais il ne prend pas en compte les personnes en parcours d'insertion dans les structures de l'insertion par l'activité économique car ils sont salariés. Une disposition de l'article 39 de la loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels prévoyait une modification des règles d'utilisation des ressources du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) afin de permettre l'accès des CDDI aux fonds de péréquation pour la formation. Cette disposition a été censurée par le Conseil constitutionnel le 4 août 2016. Par conséquent, il lui demande quelle solution de financement pérenne le Gouvernement entend-il mettre en place pour améliorer l'accès à la formation professionnelle des salariés en parcours d'insertion.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lesage](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99063

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 décembre 2016

Question publiée au JO le : [20 septembre 2016](#), page 8320

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)